7144 : résumé

Le projet de loi a pour objet d’autoriser le Gouvernement à financer l’élargissement à 2x3 voies de l’autoroute A3 entre la croix de Gasperich et la frontière française. Le projet comprend non seulement le volet infrastructure, mais aussi des mesures compensatoires environnementales et celles relevant de la mobilité durable.

Le coût total du projet s’élève à 356.000.000 d’euros. Ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l’indice des prix de la construction.

Les travaux à financer par ce projet sont déclarés d’utilité publique.